

APPEL D'OFFRES OUVERT

En application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

MARCHES N° 26-2804

Fournitures de produits et matériels dentaires

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

**LOT 01 Consommables orthodontie
LOT 02 Fraises et consommables afférents**

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DESCRIPTION DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2.	LOT 01 FOURNITURES DE CONSOMMABLES ORTHODONTIE	4
2.1	Lieu de livraison	4
2.2	Conditions particulières de livraison	4
2.3	Délais de livraison	4
2.4	Origine de l'article	4
2.5	Eléments techniques.....	5
2.5	Nature du matériel, des consommables	5
2.7	Nocivité.....	6
2.8	Formation et accompagnement	6
2.9	Catalogue	6
ARTICLE 3.	LOT 02 FRAISES ET CONSOMMABLES AFFÉRENTS	7
3.1	Lieux de livraisons.....	7
3.2	Conditions particulières de commandes et de livraison.....	7
3.3	Délais de livraison	8
3.4	Origine de l'article	8
3.5	Eléments techniques.....	8
3.6	Nature du matériel, des consommables	8
3.7	- Nocivité	9
3.8	- Formation et accompagnement	9
3.9	- Outil de consultation et de commande en ligne.....	9
3.10	Catalogue	10

ARTICLE 1. DESCRIPTION DU MARCHÉ

Objet des fournitures : Fournitures de produits et matériels dentaires.

Les Centres de santé dentaires de la CPAM du Rhône ont pour mission d'accompagner dans la préservation de la santé bucco-dentaire, en offrant des soins de qualité dans un cadre rassurant et bienveillant.

La CPAM du Rhône dispose de 3 centres de santé dentaires répartis dans le Rhône (3 en omnipratique à Lyon 2, Lyon 3 et Saint-Fons, et 1 en orthodontie à Lyon 2).

Le présent marché a pour objet la fourniture de produits et matériels dentaires, répartis en plusieurs lots thématiques, dont les grandes familles sont décrites au CCTP.

Les prestations attendues pour chaque lot sont décrites dans le CCTP.

Lieux de livraison :

- CSD VERDUN Orthodontie, 27 bis Cr de Verdun Récamier, RDC 3ème étage, 69002 LYON 02
- CSD VERDUN Omnipratique, 27B COURS DE VERDUN RECAMIER, 69002 LYON 2ème
- CSD ST FONTS, 19 RUE CARNOT, 69190 ST FONTS
- CSD Part Dieu, 76 Rue de la Part-Dieu, 69003 LYON

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

Lots	Intitulé du lot	Montant minimum de commande HT sur la durée du marché	Montant maximum € HT de commande sur la durée du marché	Procédure
1	Fournitures de consommables orthodontie	Sans	314 000,00 € HT	Appel d'offre objet de la présente procédure
2	Fraises et consommables afférents	Sans	45 000,00 € HT	Appel d'offre objet de la présente procédure
3	<i>Achat et réparation pinces d'orthodontie</i>			<i>Mini-lot Marché passé sans publicité ni mise en concurrence R2122-8 du CCP</i>
4	<i>Fourniture de consommables Pivots/clavettes/Tenons et Alésoirs</i>			<i>Mini-lot Marché passé sans publicité ni mise en concurrence R2122-8 du CCP</i>
5	<i>Diverses spécialités pharmaceutiques et anesthésiques</i>			<i>Mini-lot Marché passé sans publicité ni mise en concurrence R2122-8 du CCP</i>
La présente procédure concerne le lot 01 et le lot 02.				

ARTICLE 2. LOT 01 FOURNITURES DE CONSOMMABLES ORTHODONTIE

Ce lot concerne les Fournitures de consommables orthodontie

2.1 Lieu de livraison

Le lieu de livraison est le suivant :

LIEUX DE LIVRAISON	
NOM DU SITE	ADRESSE
CSD VERDUN ORTHODONTIE	27 bis Cours de Verdun Récamier - RDC - BP2045 - 69227 LYON CEDEX 02

2.2 Conditions particulières de livraison

- ✚ Les commandes seront transmises au titulaire par mail (en cas de problème technique les commandes seront transmises par moyen dématérialisé permettant d'accuser réception) ; via le site marchand du titulaire
- ✚ Les fournitures faisant l'objet du marché seront livrées obligatoirement à l'endroit exact (ex : livraison à l'étage) indiqué par l'acheteur dans le bon de commande et dans un délai maximal indiqué au CCTP, à compter de la réception du bon de commande par le titulaire,
- ✚ La livraison partielle des commandes est possible, cependant les factures devront être émises mensuellement et uniquement pour les bons de commandes livrés et admis entièrement.

N.B : Si en fin de mois un bon de commande a été livré partiellement, celui – ci devra être facturé le mois suivant si la livraison est complète ;

- ✚ Le personnel de la CPAM du Rhône ne participera pas au déchargement des produits livrés. Les indications du bon de commande doivent être strictement respectées. Si le titulaire fait appel à un transporteur, il est de sa responsabilité de lui communiquer les bonnes informations. En cas de livraison au mauvais endroit ou au mauvais étage, le titulaire est passible des pénalités visées à l'article 25 du CCAP.
- ✚ En cas de rupture de stock, le titulaire peut bénéficier d'une prolongation de délai dans les conditions de l'article 3 du CCAP.

2.3 Délais de livraison

72 heures ouvrées à partir de la réception du bon de commande

Les jours et heures (ou plages horaire) de livraison maximum seront contenus dans le bon de commande.

2.4 Origine de l'article

La CPAM du Rhône insiste sur la traçabilité des produits.

La provenance de chacun des articles commandés doit pouvoir être démontrée à tout moment, et à la demande de l'acheteur.

Si l'article livré ne paraît pas conforme aux dispositions du marché et de la législation en vigueur et/ou que sa provenance ne peut être prouvée, le titulaire devra fournir un produit équivalent ou supérieur. Le prix de ce nouvel article ne pourra être supérieur au prix correspondant dans le BPU ou au prix catalogue remisé.

2.5 Eléments techniques

Les arcs proposés doivent intégrer une gamme de fil qui développe pour un même arc des forces adaptées et légères sur le secteur antérieur, et des forces plus intenses sur les secteurs molaires. Ceci afin de réduire les coûts de consommables orthodontiques pour chaque patient, sans pour autant diminuer l'efficacité du traitement.

Les brackets proposés doivent être conventionnels et autoligaturants et couvrir toutes les techniques pratiquées, afin que chaque praticien puisse travailler quel que soit sa technique (Roth, MBT, Ricketts entre autres). Pour chaque technique des brackets esthétiques seront proposés.

Pour un meilleur contrôle du torque, les brackets seront proposés avec des dimensions de gorge plus restreintes dans les secteurs antérieurs (20.28) et plus large au niveau postérieur (22.28), ceci afin d'optimiser le glissement.

Pour un gain de temps et de praticité les brackets devront être proposés en kits pré-préparés sur plaquette individualisés pour chaque patient toutes techniques confondues. Ceci afin de gagner du temps de préparation des cas (assistante) et clinique (praticien) et de réduire le risque d'erreur sur le numéro de bracket.

Chaque bracket devra être marqué de manière permanente avec le numéro de dent au niveau de l'intrados. Ceci afin de sécuriser la pose du traitement.

Les crochets des bagues doivent être ajustables, ce qui permet une bonne accroche de l'élastique, et réglables selon la morphologie du patient afin d'éviter les blessures.

La gamme des colles spécifiques à l'orthodontie photo polymérisables doit couvrir l'ensemble des besoins : colle des brackets (liaison chimique dent/métal), des contentions, des taquets pour traitement par gouttières. L'adhésif doit être incorporé (pose de la colle sur le bracket uniquement). Le titulaire proposera également un ciment ne nécessitant pas un mordantage par acide afin de traiter les cas cliniques complexes au regard de la situation du patient, ceci afin de réduire le temps de pose du traitement.

La gamme des rééducateurs fonctionnels proposés doit permettre de corriger : la ventilation, la déglutition, la mastication, la posture, la phonation. Ils doivent être en silicone souple ou semi rigide afin d'assurer la biocompatibilité, être identifiables en fonction de leur action

2.5 Nature du matériel, des consommables

- Brackets classiques (toutes techniques)
- Brackets autoligaturants (toutes techniques)
- Brackets classiques esthétiques (toutes techniques)
- Brackets autoligaturants esthétiques (toutes techniques)
- Tubes molaires (toutes techniques)
- Tubes molaires (16.26.36.46) autoligaturants
- Bagues pour molaires (toutes techniques)
- Arcs
- Arc Niti REVERSE à courbe de spee inversée
- Ligatures
- Fils torsadés
- Ressorts
- Ressort à œillet
- Ressort en bobine
- Chainettes
- Chainettes élastomériques SANS LATEX en cas d'allergie
- Boutons
- Boutons Caplin / Kaplin
- Elastiques
- Elastiques intermaxillaires SANS LATEX en cas d'allergie
- Crochets
- Fil de contention
- Fil de traction
- Stop à serrer
- Cire d'occlusion
- Cire de protection
- Différentes colles comme décrites précédemment
- Acide fluorhydrique pour collage des brackets sur couronne céramique
- Ciment verre ionomère photo polymérisable sans fluor pour morsure occlusale
- Ecarte lèvres joues avec embout en mousse

- Liste non exhaustive

2.7 Nocivité

Au regard des types de produits et matériels amenés à être commandés, le titulaire proposera autant que faire se peut, les articles les moins nocifs pour :

- les praticiens,
- les patients,
- toute personne susceptible de manipuler l'article dans son cycle de vie (de sa confection/production à sa fin de vie/recyclage)

A titre de rappel, le titulaire devra remettre les fiches de sécurité nécessaires pour les articles pouvant comporter des risques professionnels chimiques ou autres.

Le titulaire devra également offrir un libre accès à ces fiches pendant toute la durée du marché.

2.8 Formation et accompagnement

Le titulaire devra fournir des prestations d'accompagnement et/ou de formation qu'il dispensera durant l'exécution du marché. Ces prestations devront être décrites dans l'offre remise par les candidats.

Si des formations payantes sont proposées elles devront être décrites, et les coûts d'inscription indiqués.

Le représentant du titulaire doit pouvoir se déplacer dans les 72 Heures à la demande des praticiens ou de la direction des Centres de santé dentaire. Il s'engage toute fois à visiter le service une fois par trimestre.

2.9 Catalogue

Le titulaire propose, en complément de l'offre de base définie au bordereau des prix unitaires, un **catalogue additionnel** couvrant l'ensemble des produits relevant du présent lot.

Ce catalogue permet de compléter l'offre initiale par des produits non expressément listés au bordereau des prix unitaires, tout en restant dans le périmètre du marché.

Évolution du catalogue

Le catalogue additionnel pourra évoluer pendant toute la durée du marché, notamment en fonction des évolutions technologiques ou de l'offre du titulaire.

Toute modification du catalogue (ajout ou retrait de produits) devra faire l'objet d'une **validation préalable de l'acheteur**.

Conditions tarifaires

Les produits issus du catalogue additionnel sont proposés sur la base des prix publics du titulaire, auxquels est appliqué un **taux de remise contractuel**.

Ce taux de remise :

- est indiqué par le titulaire dans l'acte d'engagement ;
- est applicable de manière uniforme à l'ensemble des produits du catalogue additionnel.

Intégration au marché

En cas de besoin et notamment en cas de volumes de commande significatifs, l'acheteur pourra demander l'intégration d'un produit du catalogue additionnel à l'offre de base.

Dans ce cas :

- le produit pourra être intégré au bordereau des prix unitaires par voie d'avenant ou de mise à jour contractuelle ;
- ses conditions tarifaires feront l'objet d'une négociation ou d'une validation spécifique.

Transparence et traçabilité

Le titulaire garantit :

- la mise à disposition d'un catalogue additionnel actualisé ;
- la traçabilité des prix publics de référence permettant de vérifier l'application du taux de remise.

L'acheteur se réserve le droit de refuser toute référence dont le prix ou les caractéristiques seraient jugés inadaptés

Le **Titulaire devra fournir**, selon le **modèle excel** communiqué par l'acheteur (Cf Annexe 1 Modèle Excel) le **catalogue complémentaire des consommables d'orthodontie**. Le fichier devra être transmis au format excel exploitable, sans modification de la structure du modèle fourni, et complété de manière exhaustive et cohérente.

ARTICLE 3. LOT 02 FRAISES ET CONSOMMABLES AFFERENTS

Ce lot concerne la fourniture de fraises, disques, stripping et des consommables afférents des centres de santé dentaires d'omnipratique et d'orthodontie.

Les produits proposés doivent être réutilisables, compatibles avec un nettoyage aux ultrasons, et à une stérilisation en autoclave pour les Centres de Santé Dentaire de la CPAM du Rhône.

3.1 Lieux de livraisons

Les fournitures pourront être livrées sur plusieurs sites. Le ou les lieux de livraison seront précisés sur chaque bon de commande.

Les lieux de livraison sont les suivants :

LIEUX DE LIVRAISON	
NOM DU SITE	ADRESSE
CSD VERDUN	27 bis Cours de Verdun Récamier - 3ème étage - BP2045 - 69227 LYON CEDEX 02
CSD VERDUN ORTHODONTIE	27 bis Cours de Verdun Récamier - RDC - BP2045 - 69227 LYON CEDEX 02
CSD PART DIEU	76 rue de la Part Dieu - RDC - 69003 LYON
CSD SAINT FONS	19 rue Carnot - RDC - 69190 SAINT FONS

3.2 Conditions particulières de commandes et de livraison

▣ Les commandes seront transmises au titulaire par mail (en cas de problème technique les commandes seront transmises par moyen dématérialisé permettant d'accuser réception) ; via le site marchand du titulaire.

▣ Un devis devra être remis dans les 72 heures et devra comporter les indications suivantes :

- Demande par mail d'un devis (du service logistique vers le fournisseur)
- Etablissement d'un devis dans les 72 heures, ce devis devra comporter les indications suivantes :
- Visuel des fraises, disques, stripping
- Référence article
- Quantité
- Conditionnement
- Prix
- Remise
- Montant HT
- Montant TTC

▣ Le devis est validé par le service logistique des centres de santé dentaire, et retourné par mail. La livraison sera effectuée sur chacun des centres accompagnés d'un bon de livraison papier, dans un délai de 72 heures.

▣ La facture devra être déposée sur Chorus.

✚ Les fournitures faisant l'objet du marché seront livrées obligatoirement à l'endroit exact (ex : livraison à l'étage) indiqué par le pouvoir adjudicateur dans le bon de commande et dans un délai maximal indiqué au CCTP, à compter de la réception du bon de commande par le titulaire,

✚ La livraison partielle des commandes est possible, cependant les factures devront être émises mensuellement et uniquement pour les bons de commandes livrés et admis entièrement.

N.B : Si en fin de mois un bon de commande a été livré partiellement, celui – ci devra être facturé le mois suivant si la livraison est complète ;

✚ Le personnel de la CPAM du Rhône ne participera pas au déchargement des produits livrés. Les indications du bon de commande doivent être strictement respectées. Si le titulaire fait appel à un transporteur, il est de sa responsabilité de lui communiquer les bonnes informations. En cas de

livraison au mauvais endroit ou au mauvais étage, le titulaire est passible des pénalités visées à l'article 25 du CCAP.

- ✚ En cas de rupture de stock, le titulaire peut bénéficier d'une prolongation de délai dans les conditions de l'articles 3 du CCAP.

3.3 Délais de livraison

72 heures ouvrées à partir de la réception du bon de commande.

Les jours et heures (ou plages horaire) de livraison maximum seront contenus dans le bon de commande.

3.4 Origine de l'article

La CPAM du Rhône insiste sur la **traçabilité des produits**.

La provenance de chacun des articles commandés doit pouvoir être démontrée à tout moment, et à la demande de l'acheteur.

Sécurité : Chaque emballage (blister) devra comporter la référence de l'instrument, la vitesse optimale d'utilisation, la date de fabrication et enfin le numéro de lot (en français).

Si l'article livré :

- ne paraît pas conforme aux dispositions du marché et de la législation en vigueur,
- et/ou que sa provenance ne peut être prouvée,

le titulaire devra fournir un produit équivalent ou supérieur. Le prix de ce nouvel article ne pourra être supérieur au prix correspondant dans le BPU ou au catalogue remisé.

3.5 Eléments techniques

Le calibrage de la tige doit être compris au maximum entre 1.590 et 1.600 mm (afin d'éviter les risques de casse de la fraise dans la tête des portes instruments dynamiques).

Les fraises doivent être proposé en plusieurs tailles et formes et être compatibles avec des portes instruments dynamiques : contres angles rouge, bleu, vert, turbines et des fraises spécifiques pour pièces à main.

3.6 Nature du matériel, des consommables

- Fraises Diamantées
- Fraises Trans métal réutilisables
- Fraises carbure de tungstène
- Fraises céramiques (sans métal, elles ont une action sécante, préconisée pour les matériaux mous)
- Fraises polissoir (pour portes instruments dynamiques et pièces à main)
- Fraises de retouches de prothèses (pour portes instruments dynamiques et pièces à main)
- Fraises à finir multi lames « type bague jaune et bleu » pour le retrait des colles orthodontiques, et le polissage des composites (protection de la gencive)
- Polissoirs des composites
- Fraises pour facettes
- Fraises pour overlays
- Fraises pour inlays/Onlays
- Disques diamantés pour l'orthodontie
- Bandelettes de stripping réutilisables et autoclavables

Consommables et accessoires :

- Brosses cardes en nylon pour nettoyage manuel des fraises
- Un nettoyant d'instruments compatibles avec tous types d'instrumentation, avec un spectre d'activité large : bactéricide, levuricide, virucide (ex. VHB, VHC, VIH, grippe et coronavirus), Tuberculocide. Il doit être sans aldéhyde ni phénol. Sa durée d'action doit être comprise entre deux et 10 minutes maximum. Le protocole d'utilisation doit être fourni en français. Les posologies de dilution doivent être indiqué sur le contenant, ainsi que le numéro de lot, la date de fabrication et la date de péremption.
- Des portes fraises (séquenceurs) autoclavables avec un système permettant d'éviter d'endommager le sachet de stérilisation par perçage. Il pourra contenir de 5 à 10 fraises de diamètres différents.

3.7 - Nocivité

Au regard des types de produits et matériels amenés à être commandés, le titulaire proposera autant que faire se peut, les articles les moins nocifs pour :

- les praticiens,
- les patients,
- toute personne susceptible de manipuler l'article dans son cycle de vie (de sa confection/production à sa fin de vie/recyclage)

A titre de rappel, le titulaire devra remettre les fiches de sécurité nécessaires pour les articles pouvant comporter des risques professionnels chimiques ou autres.

Le titulaire devra également offrir un libre accès à ces fiches pendant toute la durée du marché.

3.8 – Formation et accompagnement

Le titulaire devra fournir des prestations d'accompagnement et/ou de formation qu'il dispensera durant l'exécution du marché : il veillera à ce qu'un représentant local puisse se rendre sur les différents sites à la demande de la direction des centres de santé dentaire dans un délai de 72 heures afin de présenter les évolutions techniques aux chirurgiens-dentistes, mettre en place un accompagnement à travers des travaux pratiques si nécessaire. Le représentant local devra également être en mesure d'accompagner les praticiens ainsi que le service logistique dans la constitution des séquenceurs de fraises. Ces prestations devront être décrites dans l'offre remise par les candidats

3.9– Outil de consultation et de commande en ligne

Le titulaire devra mettre à disposition du pouvoir adjudicateur un **outil de consultation et de commande en ligne (site internet ou catalogue électronique)** en langue française.

Cet outil devra permettre l'accès aux produits proposés dans le cadre du marché et faciliter leur sélection par les utilisateurs, notamment les chirurgiens-dentistes, en fonction de leur pratique clinique.

À ce titre, l'outil devra comporter a minima les fonctionnalités suivantes :

- Présentation des produits sous forme de catalogue structuré ;
- Visualisation des produits avec illustrations (notamment images des fraises) ;
- Possibilité de sélection des différentes caractéristiques techniques des produits, notamment :
 - longueurs de tiges ;
 - diamètres ;
- Identification claire des références produits, intégrant les caractéristiques essentielles telles que la longueur de tige et le diamètre ;
- Accès aux informations techniques nécessaires au choix des produits.

L'outil devra être ergonomique, facilement accessible et régulièrement mis à jour.

N.B : ces prestations ne devront pas générer de surcoût financier, elles doivent être partie intégrante de la prestation globale de fourniture.

3.10 Catalogue

Le titulaire propose, en complément de l'offre de base définie au bordereau des prix unitaires, un **catalogue additionnel** couvrant l'ensemble des produits relevant du présent lot.

Ce catalogue permet de compléter l'offre initiale par des produits non expressément listés au bordereau des prix unitaires, tout en restant dans le périmètre du marché.

Évolution du catalogue

Le catalogue additionnel pourra évoluer pendant toute la durée du marché, notamment en fonction des évolutions technologiques ou de l'offre du titulaire.

Toute modification du catalogue (ajout ou retrait de produits) devra faire l'objet d'une **validation préalable de l'acheteur**.

Conditions tarifaires

Les produits issus du catalogue additionnel sont proposés sur la base des prix publics du titulaire, auxquels est appliqué un **taux de remise contractuel**.

Ce taux de remise :

- est indiqué par le titulaire dans l'acte d'engagement ;
- est applicable de manière uniforme à l'ensemble des produits du catalogue additionnel.

Intégration au marché

En cas de besoin et notamment en cas de volumes de commande significatifs, l'acheteur pourra demander l'intégration d'un produit du catalogue additionnel à l'offre de base.

Dans ce cas :

- le produit pourra être intégré au bordereau des prix unitaires par voie d'avenant ou de mise à jour contractuelle ;
- ses conditions tarifaires feront l'objet d'une négociation ou d'une validation spécifique.

Transparence et traçabilité

Le titulaire garantit :

- la mise à disposition d'un catalogue additionnel actualisé ;
- la traçabilité des prix publics de référence permettant de vérifier l'application du taux de remise.

L'acheteur se réserve le droit de refuser toute référence dont le prix ou les caractéristiques seraient jugés inadaptés